



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 8 octobre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-10-08_1616

Orly – Poursuite de la concertation préalable au dépôt du permis d'aménager de l'opération Parcs en Scène (Quinze Arpents-SÉNIA), porté par le maître d'ouvrage Linkcity

L'an deux mille dix-neuf, le 8 octobre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 2 octobre 2019

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		-
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	Repr.	M. Sac	P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Veyrunes	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	P		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Noury	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Sauerbach	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	P		P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	M. Kennedy	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	P		P
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Perreux	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		-
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	P		P
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	P		P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	P		P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	P		P
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Deluchat	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	P		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	P		P
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	M. Perillat Bottonet	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		-
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Repr.	M. Afflatet	P
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr.	M. Achtergaele	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Repr.	Mme Janodet	P
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	P		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		-
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	P		P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Repr.	Mme Appolaire	P
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	P		P

Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		-
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Repr.	Mme Sourd	P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		-
Orly	Mme	JANODET	Christine	P		P
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Repr.	M. Grillon	P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	P		P
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P ⁽¹⁾	M. Chicot ⁽²⁾	P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	M. Yebouet	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		-
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr.	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr	M. Guetto	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		-
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	P		P
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	P		P
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	P		P
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Repr.	M. Reda	P
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	P		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	P		P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	P		P
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		-
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	P		P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	P		P
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		-
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Repr.	M. Bourjac	P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P ⁽³⁾	M. Daudet ⁽⁴⁾	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Repr.	M. Girard	P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Repr.	M. Bénéteau	P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr.	M. Marchand	P
Villejuif	M.	YEBOUET	Elie	P		P

(1) Jusqu'à la délibération 1559

(2) à partir de la délibération 1560

(2) Jusqu'à la délibération 1585

(4) à partir de la délibération 1586

Secrétaire de Séance : Monsieur Robin Reda

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1549 à 1559	57	10	25	82
1560 à 1585	56	10	26	82
1586 à 1622	55	10	27	82

Exposé des motifs

L'État, la Métropole du Grand Paris et la Société du Grand Paris ont décidé, ensemble, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, de lancer un appel à projets pour des territoires innovants afin de mobiliser la créativité, le savoir-faire et l'expertise de l'ensemble des acteurs et développeurs de la ville.

Dans le cadre de cet appel à projets, 55 sites, proposés par les maires de la Métropole du Grand Paris, ont été retenus, dont notamment le site du Pont de Rungis-Thiais-Orly composés de trois secteurs situés sur le territoire des communes de Thiais et d'Orly. Les communes de Thiais et d'Orly sont, avec l'EPA ORSA, les porteurs de l'appel à projets de ce site.

Aménagé dans les années 1960 pour constituer une annexe du MIN de Rungis et accueillir des activités logistiques et industrielles en lien direct avec celles du MIN et accueillant à ce jour des activités économiques diversifiées tout en conservant une dominante logistique, le site du Pont de Rungis et du SÉNIA constitue l'un des secteurs stratégiques de l'Opération d'Intérêt National Orly Rungis Seine Amont et est un enjeu majeur de la mutation du pôle Orly-Rungis.

À ce titre, l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) assure depuis dix ans la maîtrise foncière du secteur pour le compte de l'EPA ORSA en partenariat avec les communes de Thiais et d'Orly et c'est dans ce contexte que l'EPFIF est devenu propriétaire d'immeubles composant les secteurs 1 et 2 du site du Pont de Rungis-Thiais-Orly (cf. annexe 1).

Par ailleurs, l'EPA ORSA, en lien avec les Villes de Thiais et d'Orly, a diligenté des études urbaines qui ont conduit à la formulation d'orientations d'aménagement du SÉNIA, communiquées lors du Conseil d'Administration de l'EPA ORSA du 3 juillet 2015. Ces orientations ont été depuis approfondies avec l'appui du groupement Menighetti Programmation/AREP Ville, conduisant à la prise d'initiative actée lors du Conseil d'Administration de l'EPA ORSA du 12 juillet 2018. Cette prise d'initiative acte la mutation d'une fraction du SÉNIA d'environ 85 hectares en tissu urbain mixte.

Linkcity a été désigné lauréat des secteurs 1 (Courson-Alouettes) et 2 (Quinze Arpents) le 28 septembre 2017. Depuis, l'opérateur Linkcity a entrepris de nombreuses études qui ont conduit à la signature d'un protocole d'accord avec les Villes de Thiais et d'Orly, l'EPA ORSA, et l'EPFIF, le 14 décembre 2018.

Le dépôt du premier permis d'aménager est prévu pour le mois de janvier 2020. Ce permis d'aménager a pour objet l'autorisation des divisions foncières nécessaires au projet ainsi que l'autorisation de création des voiries internes au projet.

Une concertation au titre de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme est nécessaire préalablement au dépôt du permis d'aménager.

Une première phase de concertation s'est tenue du 12 juin 2019 au 12 juillet 2019, sur la base de la délibération du Conseil municipal d'Orly en date du 18 avril 2019 et de la délibération du Conseil Territorial en date du 28 mai 2019. Les modalités suivantes étant initialement prévues :

- Projet porté à la connaissance du public selon les modalités suivantes :
 - o Un dossier de présentation comportant une description de sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné, sa destination, les caractéristiques des constructions ou aménagements envisagés, ainsi que la desserte du projet par les équipements publics et l'aménagement de ses abords,
 - o Une réunion publique d'information,
 - o Des panneaux d'information,
 - o Film 3D.
- Information du public selon les modalités suivantes :
 - o Mise à disposition pendant un mois du dossier de présentation à l'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre et en Mairie d'Orly,
 - o Mise à disposition pendant un mois du dossier de présentation du projet sur les sites internet de la ville d'Orly et de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre
 - o Parution d'une annonce de la concertation dans un journal d'annonces légales,
 - o Affichage de l'information relative au projet sur les panneaux administratifs de la ville d'Orly,
 - o Affichage de l'information relative au projet au siège de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre.

- Participation du public selon les modalités suivantes :
 - o Mise à disposition d'un registre de dépôt d'observations en Mairie de la ville d'Orly et à l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre,
 - o Une réunion publique.

Celle-ci s'est traduite par :

- Projet porté à la connaissance du public selon les modalités suivantes :
 - o Un dossier de présentation comportant une description de sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné, sa destination, les caractéristiques des constructions ou aménagements envisagés, ainsi que la desserte du projet par les équipements publics et l'aménagement de ses abords,
 - o Une réunion publique d'information qui s'est tenue le 26 juin 2019 à 19h00 dans les salons de la Mairie de la ville d'Orly,
 - o Des panneaux d'information disponibles dans la maison des projets éphémère de la ville d'Orly,
 - o Une maquette du projet présentée pendant la réunion d'information du 26 juin 2019.
- Information du public selon les modalités suivantes :
 - o Mise à disposition pendant un mois du dossier de présentation du projet en Mairie d'Orly,
 - o Mise à disposition pendant un mois du dossier de présentation du projet sur le site internet de la ville d'Orly
 - o Affichage de l'information relative au projet sur les panneaux administratifs de la ville d'Orly.
- Participation du public selon les modalités suivantes :
 - o Mise à disposition d'un registre de dépôt d'observations en Mairie de la ville d'Orly,
 - o Mise à disposition d'un registre de dépôt d'observations au siège de l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre,
 - o Une réunion publique d'information qui s'est tenue le 26 juin 2019 à 19h00 dans les salons de la Mairie de la ville d'Orly.

Le Conseil Territorial décide de poursuivre cette concertation sur une durée d'un mois du 28 octobre au 28 novembre 2019 selon les modalités suivantes :

- Projet porté à la connaissance du public selon les modalités suivantes :
 - Un dossier de présentation comportant une description de sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné, sa destination, les caractéristiques des constructions ou aménagements envisagés, ainsi que la desserte du projet par les équipements publics et l'aménagement de ses abords,
- Information du public selon les modalités suivantes :
 - Mise à disposition pendant un mois du 28 octobre 2019 au 28 novembre 2019 du dossier de présentation du projet à l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre,
 - Mise à disposition pendant un mois du dossier de présentation du projet sur le site internet de l'EPT Grand-Orly Seine-Bièvre
 - Parution d'une annonce de la concertation dans un journal d'annonces légales,
 - Affichage de l'information relative au projet au siège de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.
- Participation du public selon les modalités suivantes :
 - Mise à disposition d'un registre de dépôt d'observations à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.
- Bilan de la concertation qui sera annexé à la demande de permis d'aménager.

Il est à présent demandé au Conseil territorial de donner un avis favorable sur ces dispositions.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et L.300-2 ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal d'Orly en date du 19 décembre 2007, modifié et révisé par délibérations successives du Conseil Municipal d'Orly en date des 24 juin 2010, 17 novembre 2011, 20 juin 2012 et 20 juin 2013, et mis en compatibilité par arrêté inter-préfectoral en date du 2 février 2015 et mis en compatibilité le 26 mars 2019 ;

Vu les délibérations n°2018-02-13-903 et n°2018-12-18-1263 du Conseil Territorial de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre en date du 16 février 2018 et 18 décembre 2018 relatives aux modalités de transfert et d'exercice de la compétence aménagement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Orly en date du 11 avril 2013, prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune et définissant les objectifs et modalités de concertation et d'association ;

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Orly en date du 18 avril 2019 donnant un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme révisé ;

Vu la délibération du Conseil territorial du 28 mai 2019 donnant un avis favorable au projet de PLU révisé de la ville d'Orly ;

Vu la délibération du Conseil municipal d'Orly en date du 18 avril 2019 donnant un avis favorable au principe et aux modalités de concertation préalable au dépôt du permis d'aménager par Linkcity dans le cadre de l'opération Parcs en Scène ;

Vu la délibération du Conseil Territorial en date du 28 mai 2019, complémentaire à la présente délibération, donnant un avis favorable au principe et aux modalités de la concertation préalable au dépôt du permis d'aménager par Linkcity ;

Considérant la désignation du projet Thiais-Orly en tant que lauréat du concours Inventons la Métropole du Grand Paris le 18 octobre 2016 ;

Considérant que Linkcity a été désigné lauréat des secteurs 1 et 2 du site du Pont de Rungis-Thiais-Orly situés le long de la rue des 15 Arpents le 28 septembre 2017 ;

Considérant que l'opérateur Linkcity a entrepris de nombreuses études qui ont conduit à la signature d'un protocole foncier le 14 décembre 2018 entre les Villes de Thiais et d'Orly, l'EPA ORSA, et l'EPPFIF ;

Considérant que l'opération Parcs en Scène (15 Arpents/SÉNIA) s'inscrit dans le projet urbain de la Ville d'Orly et offrira de nouveaux logements, services et commerces de proximité, équipements publics et espaces verts, et sera desservie par la ligne 14, le RER C et la ligne 393 prolongée (TCSP SÉNIA) ;

Considérant que l'opération Parcs en Scène (15 Arpents/SÉNIA) profitera pleinement à l'ensemble des Orlysiennes et des Orlysiens actuels et futurs ;

Considérant qu'il convient de mener une concertation préalable au dépôt du permis d'aménager qui sera déposé par Linkcity, au titre de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant que ce permis d'aménager aura pour objet l'autorisation des divisions foncières nécessaires au projet ainsi que l'autorisation de création des voiries internes aux secteurs 2.1, 2.2 et 2.3 ;

Considérant qu'une première phase de concertation s'est tenue du 12 juin au 12 juillet 2019 et qu'elle a permis, notamment, la tenue d'une réunion publique en mairie d'Orly et la mise à disposition d'un registre au profit des habitants ;

Considérant les premières remarques apportées pendant la première phase de concertation du 12 juin au 12 juillet dernier suivant la délibération du Conseil Territorial du 28 mai 2019 ;

Considérant qu'il convient de poursuivre les modalités de la concertation par l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, sur une période d'un mois, par :

- Information du public :

- Mise à disposition pendant un mois du 28 octobre 2019 au 28 novembre 2019 du dossier de présentation du projet à l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre,
- Mise à disposition pendant un mois du 28 octobre 2019 au 28 novembre 2019 du dossier de présentation du projet sur le site internet de l'EPT Grand-Orly Seine-Bièvre,
- Parution d'une annonce de la concertation dans un journal d'annonces légales,
- Affichage de l'information relative au projet au siège de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

- Participation du public selon les modalités suivantes :
 - Mise à disposition d'un registre de dépôt d'observations à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Sur avis favorable du Conseil municipal de la commune d'Orly ;

Entendu le rapport de M. Romain Marchand ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Emet un avis favorable au principe de poursuite de la concertation préalable au dépôt d'un permis d'aménager par Linkcity, qui s'est tenue du 12 juin au 12 juillet 2019, dans le cadre de l'opération Parcs en Scène (Quinze Arpents/SÉNIA), et qui aura pour objet l'autorisation des divisions foncières nécessaires au projet ainsi que l'autorisation de création des voiries internes aux secteurs 2.1, 2.2 et 2.3.
2. Précise que cette concertation sera menée par Linkcity.
3. Précise que cette concertation sera menée par Linkcity du 28 octobre 2019 au 28 novembre 2019 selon les modalités suivantes :
 - Projet porté à la connaissance du public selon les modalités suivantes :
 - un dossier de présentation comportant une description de sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné, sa destination, les caractéristiques des constructions ou aménagements envisagés, ainsi que la desserte du projet par les équipements publics et l'aménagement de ses abords,
 - Information du public selon les modalités suivantes :
 - mise à disposition pendant un mois du 28 octobre 2019 au 28 novembre 2019 du dossier de présentation du projet à l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre,
 - Mise à disposition pendant un mois du dossier de présentation du projet sur le site internet de l'EPT Grand-Orly Seine-Bièvre
 - parution d'une annonce de la concertation dans un journal d'annonces légales,
 - affichage de l'information relative au projet au siège de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.
 - Participation du public selon les modalités suivantes :
 - mise à disposition d'un registre de dépôt d'observations et à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.
4. Préciser les modalités de publicité de la présente délibération :
 - publication au recueil des actes administratifs l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre,
 - affichage pendant un mois à l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre
5. Précise qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à l'unité départementale du Val-de-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement.
6. Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif, ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Melun et de sa transmission au contrôle de légalité.
7. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 82

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 15 octobre 2019 ayant été affichée le 15 octobre 2019



A Vitry-sur Seine, le 14 octobre 2019

Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

**ANNEXE 1 – Localisation de l’opération Parcs en Scène (Quinze Arpents/SÉNIA)
dans l’opération Inventons la Métropole**

